

PROTOCOLE Programme FLASH

Il concerne les espèces à afflux migratoires exceptionnels et temporaires.

- Sont concernées par ce programme toutes les espèces à irruption exceptionnelle et temporaire sur le territoire national ; il n'y a pas de liste d'espèces, c'est l'intérêt d'étudier des afflux migratoires par le baguage qui déterminera les espèces concernées.

- Une proposition de FLASH est portée par un bagueur qui devient l'animateur de ce programme au niveau national. La proposition doit comporter (1) un justificatif de l'intérêt scientifique de l'opération, (2) l'avis motivé d'un délégué régional et (3) proposer éventuellement des méthodes efficaces de capture.

- La durée de vie d'un programme FLASH est de six mois maximum (à préciser dans la demande) ; il peut être renouvelé l'année suivante ou ultérieurement si la situation le justifie (nouvel afflux et bilan du FLASH précédent positif)

- Les propositions de FLASH sont à envoyer à Frédéric Jiguet (responsable de l'Axe 3) avec copie à Romain Julliard (Axe 1) et Olivier Dehorter (Axe 2), le CRBPO s'engageant à répondre dans un délai maximum d'une semaine à chaque demande. Le CRBPO diffusera l'annonce du programme dès son acceptation à tous les bagueurs généralistes possédant une adresse électronique.

- Le responsable bagueur joue le rôle de coordinateur national et s'engage à animer le réseau.

- Un programme FLASH est collectif, tous les bagueurs qui le souhaitent peuvent participer après avoir déclaré leur intention auprès du coordinateur national, et avoir reçu des instructions de celui-ci.

- Chaque participant s'engage à informatiser et envoyer ses propres données issues du programme au CRBPO, dès que possible et au plus tard un mois après la fin du programme. Le CRBPO enverra une copie de ces données au bagueur coordinateur au fur et à mesure de leur réception. Une synthèse devra être réalisée à l'issue du programme par le coordinateur et/ou d'autres bagueurs, en partenariat avec le responsable de l'Axe 3 si cela est souhaité.

Un FLASH implique donc une organisation collective, l'utilisation de méthodes de capture optimales et efficaces ciblées sur une ou quelques espèces. Quand cela est possible, il sera proposé aux participants, par le coordinateur, d'utiliser une même méthode de capture dont l'effort pourra être évalué (disposition des filets, éventuels appâts, repasse...).